

LA PRESSE

REVUE DE LA PRESSE
T. BERTHAUME, PROPRIÉTAIRE
No 111, rue Saint-Jacques
MONTREAL

Abonnement :
Édition quotidienne : \$2.00 par an
Édition hebdomadaire : \$1.00 par an
Paiement d'avance.

LA PRESSE, MONTREAL, 23 SEPT. 1897

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 18 SEPT. 1897

LUNDI	52,928
MARDI	53,012
MERCREDI	53,128
JEUDI	53,264
VENREDI	53,493
SAMEDI	54,000
TOTAL	329,915

Circulation moyenne par jour

SEMAINE FINISSANT LE

18 SEPT. 1897

54,986

MONTREAL, 23 SEPT. 1897

LA QUALIFICATION FONCIERE

L'opinion publique se prononce fortement contre la préparation d'une nouvelle charte civique par un comité d'avocats d'ancienne qualité spéciale, ne désignant au choix des citoyens.

La parfaite respectabilité et le talent de ces avocats ne justifient nullement le choix du Conseil.

Le Conseil pouvait revendiquer le droit de préparer, seul, la nouvelle charte; mais du moment qu'il s'adresse aux citoyens pour l'aider dans ce travail, il devait s'adresser à la masse des électeurs et les consulter sur la nature des changements et des améliorations qu'ils désirent apporter à la loi actuelle.

Ce qui frappe surtout dans la formation de ce comité, c'est qu'on en a constitué systématiquement les avocats de la corporation.

Qu'on ait voulu éviter à M. R. Roy un surcroît de travail, cela se comprend, mais on peut s'étonner de ne pas voir éliger M. L. E. Hébert dans ce comité.

Si l'on des hommes de loi connaissant les défauts de notre charte et les moyens de les faire disparaître ce sont certainement les avocats de la Cité et leur exclusion du comité de la charte, par le Conseil, est une de ces maladresses dont notre Conseil de Ville est si prodigue.

Au lieu du comité choisi par nos édiles, nous aurions préféré un comité de citoyens auquel on aurait adjoint un ou deux avocats pour la rédaction légale des décisions du comité.

Il serait sorti de ce comité une charte sur laquelle les citoyens auraient pu se prononcer à la première élection qui aurait précédé ou suivi son adoption par le Conseil, et avant sa présentation au Parlement de Québec.

Dans les conditions actuelles nous aurons une charte qui sera faite selon les opinions personnelles de deux ou trois personnes et qui, très probablement, ne représentera aucune des idées que les citoyens ont émises sur l'administration civique pendant ces dernières années.

On dira peut-être que le dernier mot, la dernière révision du travail du comité appartient au Conseil. C'est vrai, mais ce serait faire preuve d'une ignorance complète des dessous de l'Hôtel de Ville que croire que la charte préparée ne reflète pas les vues des chefs du Conseil et qu'elle sera discutée par les autres échelons.

Pour prouver combien le comité de la Charte est incapable de remplir utilement la tâche qu'on lui a confiée, nous demanderons ce qu'il entend faire, ce qu'il peut faire, ce qu'il a le droit de faire, sur la question de la qualification foncière.

Peut-il la faire disparaître? Il n'en a pas le droit. Peut-il proposer sa disparition? Il n'a pas le droit. Peut-il proposer la qualification foncière? Il n'a pas le droit. Peut-il proposer la qualification foncière? Il n'a pas le droit.

Nous avons choisi la qualification foncière comme étant l'exemple le plus frappant de l'impossibilité qu'il y a pour le comité de la Charte de remplir utilement sa mission.

Nous avons également choisi cet exemple pour poser des maintenant, en principe, l'abolition de cette qualification foncière qui entrave la libre expression du choix populaire sans ajouter aux garanties d'honnêteté et d'habileté que peuvent offrir les échelons.

Nous reviendrons sur ce sujet sur lequel nous appelons l'attention de l'Association Immobilière.

FRANCE ET CANADA

On lit dans le "Temps", de Paris :

"Aux termes du tarif préférentiel canadien qui vient d'être appliqué à la France, les exportateurs sont obligés d'adopter à leurs factures une déclaration d'origine et de valeur des marchandises à destination du Canada. Cette déclaration doit être faite devant une personne à cet effet autorisée par l'administration des douanes canadiennes. La chambre de commerce britannique, à Paris, qui tient l'autorisation nécessaire de l'ordonnance publiée par le directeur général des douanes du Canada, offre, dans l'intérêt du commerce franco-canadien, des facilités spéciales aux maisons de commerce faisant des expéditions au Canada. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser, pour plus amples informations, aux bureaux de la chambre de commerce britannique, à Paris, 25, boulevard des Italiens, de dix heures à midi, ou de trois heures à cinq heures."

Cet avis a lieu d'étonner. La Chambre de Commerce britannique de Paris est une institution qui n'a rien d'officiel, qui n'a aucune attache canadienne et qui n'est nullement désignée pour représenter le pays, surtout quand nous avons à Paris un commissaire-général.

Les certificats d'origine et de valeur, exigés en vertu du traité franco-canadien, devraient être donnés par le consul anglais de l'endroit, ou, à son défaut, par le maire ou une autorité quelconque.

La mesure était générale et les commerçants savaient à quoi s'en tenir. Pourquoi l'a-t-on changée? Quel avantage y trouve-t-on? N'est-il pas à craindre que le fait de faire certifier les factures par une Chambre de Commerce britannique, au lieu de les faire approuver par le représentant du Canada, n'ait pour résultat direct de détruire l'effet des discours de Sir Wilfrid, affirmant que nous étions une colonie, une nation indépendante?

Les commerçants qui traitent au commissariat-général de Paris, faire certifier leurs factures, entreraient en contact direct avec le Canada, apprendraient promptement ce que nous sommes, ce que nous valons, ce que nous représentons d'avenir, alors qu'en allant à la Chambre de Commerce britannique, ils iront en... Angleterre.

Enfin, la note du "Temps" fait l'honneur, à une source de mercantilisme, qu'il est toujours dangereux de laisser prendre aux actes officiels d'un gouvernement.

INFORMATIONS

Monsieur Sifton, notre ministre de l'Intérieur, vient encore de donner un échantillon nouveau de son savoir-faire en matière de népotisme. C'est un vrai petit-maitre ou plutôt un grand-maitre de ce représentant des larges salaires du Manitoba. Il a l'habitude de manier l'assiette au beurre et il s'en sert des tourments dans qu'on dirait.

On sait qu'il a cassé toute sa famille dans son département ou dans les départements environnants; maintenant, il s'occupe de trouver des positions pour ses associés.

Il vient de nommer un inspecteur des mines au Yukon. Cet inspecteur a nom McGregor, et son principal mérite est d'avoir été l'associé de M. J. W. Sifton, dans l'exploitation d'une ferme à Brandon. Les amis de nos amis sont nos amis.

Et pendant ce temps, les Canadiens qui travaillent au Crow's Nest Pass, sous la protection bienveillante de M. Sifton, se font honteusement exploiter par les contre-travailleurs et les sous-contravailleurs.

M. Sifton, s'occupant avec tant de sollicitude, des Anglais du Pays de Galles, qui désiraient venir travailler à la place des contribuables canadiens. M. Sifton leur avait préparé des plans d'engagements spéciaux, pour leur assurer une année d'ouvrage; il leur avait fait signer un peu, si les soins de sa famille lui en laissent le temps, du sort des Canadiens-français employés aux travaux de la Passe. Nous recevons d'un Canadien-français, qui date sa lettre de la Passe du Nord de Corbeau, 6 septembre 1897, une lettre vraiment navrante sur la position :

"Une cinquantaine d'années et moi avons été entraînés dans le même piège, par les promesses qui nous ont été faites à Hull. Nous nous trouvons à une distance de 2,400 milles de nos familles auxquelles nous avons promis de secourir, qu'il nous sera impossible de fournir avant trois mois, d'après la façon dont nous sommes traités ici. On nous a engagés de \$20 à \$25 par mois, pour la Compagnie du Pacifique; notre passage ne devait rien coûter et au bout de six mois de travail, on nous fournissait un passage pour 1 cent le mille. Une fois rendus dans ce pays lointain, on nous a envoyés de travailler en sous-contravain, et finalement, nous sommes payés \$1.50 par jour. On nous retient \$4.50 par semaine de pension; 50 cts par mois pour le médecin, 25 cts par la poste, \$4.00 pour nos couvertures et, pour finir la chose, on nous compte \$22 pour notre passage jusqu'ici; puis, pour retourner vers nos familles, on nous informe que nous aurons à payer le plein prix, soit, environ \$60."

Voilà de quelle façon sont traités ceux de nos frères qui vont au Crow's Nest Pass. Ce régime puisse suffire aux vagabonds que les entrepreneurs et sous-entrepreneurs traînent à leur suite, cela se conçoit; ces bandes de demi-civilisés, qui n'ont ni foyer ni asile et qui vivent sur le vol quand les travaux sont terminés, et qui n'y a plus ni cantine ni pension, peuvent se contenter de ces conditions, mais elles sont inacceptables pour des Canadiens qui ont le droit d'être traités d'une façon humaine, quand le gouvernement, au budget duquel ils contribuent, fait à la Compagnie du Pacifique, un cadeau de plus de trois millions et demi de dollars. Le gouvernement qui a fait ce don, a le devoir par l'entremise du ministre ad-hoc de s'intéresser au sort des travailleurs. On nous avait pourtant promis de venir, qu'ils soient traités convenablement et affranchis de la concurrence des tramps américains et autres."

En présence de l'attitude étrange du gouvernement fédéral dans les questions soulevées par la protection des ouvriers canadiens contre les ouvriers étrangers il est bon de mentionner notre attitude très énergique que vient de prendre le gouvernement d'Ontario pour mettre un terme à l'exploitation de nos forêts non seulement par les capitalistes mais encore par les ouvriers américains.

A une réunion tenue hier le Cabinet provincial d'Ontario vient d'ajouter aux règlements et dispositions relatives aux terres de la Couronne dans cette province une clause draconienne pour le travail étranger.

Il a été décidé qu'aucun porteur de patente ou de permis de coupe de bois sur les terres de la Couronne, ni ses agents ne pourra employer, engager ou laisser employer, pour aucun travail, pas même la remorque en eaux canadiennes, des personnes qui ne sont pas résidentes et domiciliées au Canada.

Exception est faite en faveur des agents généraux représentant une personne ou une compagnie, du premier teneur de livre, de l'évaluateur en chef de chaque entreprise, sauf permis spécial du département des terres de la Couronne.

Tout bois coupé en contravention de ces règlements sera considéré comme coupé en violation des règlements généraux et saisi; les pénalités prescrites seront alors imposées. Les remorqueurs employés pour remorquer le bois s'ils sont enregistrés aux Etats-Unis peuvent porter leur propre capitale, leur mécanisme et leurs chauffeurs. Les articles d'exploitation comme chevaux, bêtes à cornes, traîneaux, provisions, outils et autres appareils doivent être achetés au Canada, sauf permission spéciale et toutes les infractions à ce sujet seront punies de suspension ou du retrait de la patente.

Le gouvernement d'Ontario a décidé d'attendre jusqu'à l'expiration des patentes actuelles qui échoient au 1er avril pour imposer l'obligation de fabriquer sur les lieux toutes les bûches de bois coupées au Canada, et si les Etats-Unis n'ont pas modifié leurs dispositions vexatoires à l'égard du Canada de cette mesure leur sera alors appliquée dans toute sa rigueur.

En dépit de tout le regret que l'on peut éprouver de voir deux pays qui ont toutes les raisons possibles de se livrer à un commerce réciproque sur des bases équitables tout le monde admettra que les Américains n'ont que ce qu'ils méritent et que la décision énergique prise par le gouvernement de l'Ontario mérite des éloges sincères.

En présence des provocations du Bill Dingley une réponse vigoureuse était nécessaire et l'Ontario l'a donnée à temps. Une dépêche de Saginaw (Michigan) annonce que les aciéries de cette place sont en émoi et admettent qu'un coup fatal leur a été porté. Ceux qui ont subi le contrecoup de la décision d'Ontario s'en prennent vertement aux exagérations du Bill Dingley. Evidemment, le seul moyen de déconcerter les Yankees de leur insolent exclusivisme est de leur faire goûter leur propre médecine. L'effet produit par la clause nouvelle infligée au gouvernement fédéral la conduite à suivre pour faire mettre les pouces aux Américains. Représailles et rétorsion, tel doit être le mot d'ordre.

On dirait vraiment que le tsar Nicolas II met tout en oeuvre pour faire sentir au peuple français combien sont vaines les reproches de ceux qui accusent le peuple français républicain de s'être allié à un autocrate et d'avoir abdiqué ses principes.

Du côté de l'Est d'Amérique au grand Nicolas II, commandant en chef des armées impériales, un rescrit impérial pour le féliciter de la tenue des troupes.

Ce rescrit débute ainsi : "Altezza imperiale, "A la revue de printemps à Saint-Petersbourg, de même qu'aux exercices, aux manœuvres et aux revues à Krasnoï-Selo, j'ai de nouveau été heureux de constater l'état brillant des troupes de la garde et de la circonscription militaire de Saint-Petersbourg, et j'ai pu en être fier, à juste titre, en entendant, tant les empereurs d'Autriche et d'Allemagne que le représentant suprême de toute la nation française, apprécier avec enthousiasme leur organisation."

M. Félix Faure est officiellement désigné aux troupes comme "le représentant suprême de la nation française". Vraiment les républicains les plus formalistes ne peuvent guère se plaindre.

La nouvelle de la terminaison du service transatlantique postal de la ligne Allan, le 21 novembre prochain, a créé un émoi considérable à Halifax et il faut avouer que nos gens des provinces maritimes paraissent fort tristes. Leur découragement forme un contraste frappant avec la sublime assurance du ministre des travaux publics et même du premier ministre qui parle d'envoyer par les voies canadiennes 90 pour cent du commerce américain. L'hon. A. C. Jones, dont personne ne pourra mettre en doute le bon vouloir à l'égard du gouvernement, vient de donner une entrevue dans laquelle il s'incline découragé devant l'inévitable.

Halifax, dit-il, subit le sort naturel; Halifax est trop éloigné des centres d'affaires, plus éloigné que Portland et St Jean et il doit subir son sort; puis il fait ces remarques qui doivent nous bruyamment aux oreilles des ministres qui parlent de battre le Pacifique à St Jean et le Grand Tronc à Portland :

"St Jean et le C. P. R. : Portland et le G. T. R., qui accaparent tout le trafic des centres de production des deux villes ont encore sur nous l'avantage d'être plus rapprochés. Il n'y a aucun avantage à faire passer le fret par Halifax, qui n'est desservi que par l'intercolonial; et c'est desservi par l'intercolonial; et c'est le chemin de fer n'aboutit pas à un seul centre d'affaires. Même quand il se rendra à Montréal, il n'aura pas plus d'avantages que les ports situés plus à l'ouest. Portland est à 500 milles plus près de Montréal que Halifax et il est difficile d'espérer que le fret sera envoyé à Halifax pour le seul plaisir de passer sur notre propre territoire."

"Il n'y a pas beaucoup de sentiment dans le commerce. Le trafic est comme l'eau, il suit la pente qui lui offre le plus naturel écoulement. A moins qu'on ne trouve moyen de le transporter sur l'intercolonial à aussi bon marché qu'à Portland et St Jean, on perdra son temps à vouloir l'attirer ici."

Il paraîtrait que la jeunesse libérale du comté de Rimouski, comme celle de Temiscouata, et comme celle de Drummond et Arthabaska, ne veut pas se laisser imposer de candidat et nous recevons à cet effet, une correspondance du club libéral de Sandy Bay, qui est très intéressante à cet égard. La lettre est datée de Petit Métis, et en voici le contenu :

"Depuis qu'il est question de la nomination du Dr R. Fiset, député du comté de Rimouski au sénat, plusieurs candidatures sont déjà à l'horizon dans le comté, et hors du comté même, pour remplir la vacance en perspective. Tous ces choix qui seront faits, soit par le gouvernement ou autrement, ne seront rien de sérieux, car les électeurs du comté de Rimouski sont bien décidés à faire le choix de leur candidat eux-mêmes, par une convention des électeurs convoquée par eux dans une paroisse quelconque du comté, où le choix du candidat et d'un homme du comté sera fait. Voilà, M. le rédacteur, l'ultimatum des électeurs du comté de Rimouski et qui sont bien décidés à le voir respecter."

Evidemment la dictature de M. Tarte continue à peser bien lourd sur ces jeunes épaules et le besoin de se débarrasser du joug se fait de plus en plus sentir.

Les fanatiques anglais nous font toujours rire. Leur humeur soupçonneuse leur fait commettre les bêtises les plus grotesques avec une assurance qui n'a l'égalé que leur ignorance. Pensent-ils que le "Spectator", de Hamilton, a produit le 18 courant, la monstruosité suivante que nous signalons au conseil général de France :

"On nous informe de Montréal que sir Wilfrid Laurier a reçu des adresses de l'Union Nationale Française et de la Ligue de l'Empire Britannique. Nous savons ce que c'est que la Ligue de l'Empire Britannique. Une adresse de ce corps ne peut faire de tort à un premier ministre d'une colonie britannique. Mais qu'est-ce que c'est que l'Union Nationale Française? Quelles sont ses vues, quel est son objet? Si le titre de la société est un indice de ses idées, c'est une société qui ne devrait pas être reconnue par un premier ministre d'une colonie britannique?"

Cette brave Union Nationale Française, dont le seul objet est de soulager les compatriotes dans le besoin et de rallier les fils de la France "les débris des vieux pays échoués sur nos bords", dans les formes les plus nouvelles, nouvelles manières, doublées partout, faites pour détailler \$1.50. Pour les annoncer nous les vendrons, demain, 99c.

Co on à Draps au prix courant

12 caisses de coton jaune pesant à draps, 45 pouces de largeur, le même pour lequel vous payez 12c ailleurs. Demain, 8c.

Camisoles de Dames

23 douzaines de camisoles en laine naturelle, dans les derniers goûts, longues manches et devants ouverts, prix ordinaire 25c. Demain 17c.

18 douzaines de camisoles en laine pesante, à côtes, dans les derniers goûts, longues manches. Prix ordinaire 60c. Demain 44c.

15 douzaines de caleçons en laine écosaise naturelle pesante, à côtes, tricôtés à la main, valant \$1. Demain 55c.

Bon marché en Couvertes

Une bonne chance d'épargner votre argent et de soigner vos intérêts, se présente à vous et vous la trouverez demain au département des couvertes.

120 paires de couvertes en laine blanche, avec jolies bordures blanches, extrémités surjetées en laine, ce pourquoi vous payez ailleurs \$1.50; achetez-les au gros magasin pour \$1.25 la paire demain.

Mouchoirs

Nous ménageons une grande sensation au public, pour demain, à nos comptoirs, alors que nous vendrons la production toute entière de mouchoirs en broderies d'un grand manufacturier de Gail. Ces mouchoirs sont d'une qualité remarquable et d'un patron des plus élégants; quelques-uns ont de petits défauts, à peine perceptibles. Ce gros stock a été divisé en six lots, que nous offrons comme suit :

175 douzaines, valant 10c, pour 5 1/2 cts chacune.

160 douzaines, valant 12c, pour 7 1/2 cts chacune.

180 douzaines, valant 15c, pour 11 cts chacune.

110 douzaines, valant 20c, pour 13 cts chacune.

95 douzaines, valant 25c, pour 16 cts chacune.

90 douzaines, valant 30c, pour 20 cts chacune.

Venez de bonne heure et procurez-vous le premier choix.

Lanternes

100 Lanternes d'acier, comme la vignette, très facile à allumer et à éteindre, valeur régulière 50c — Prix de vendredi 35 cts.

Seaux en ferblanc

100 Seaux en ferblanc fort, avec poignées fil de fer, valeur régulière 15c — Prix de vendredi 9 cts.

Tuyaux de poêles

500 feuillets de tuyaux de Poêle, nouveaux brevets. Ce sont des très fortes qualités de tuyaux qui s'ajustent les uns dans les autres lorsque l'on ne s'en sert pas, de sorte qu'une quantité de feuillets ne tiennent la place d'une seule, lorsque l'on ne s'en sert pas.

Les certificats d'origine et de valeur, exigés en vertu du traité franco-canadien, devraient être donnés par le consul anglais de l'endroit, ou, à son défaut, par le maire ou une autorité quelconque.

La mesure était générale et les commerçants savaient à quoi s'en tenir. Pourquoi l'a-t-on changée? Quel avantage y trouve-t-on? N'est-il pas à craindre que le fait de faire certifier les factures par une Chambre de Commerce britannique, au lieu de les faire approuver par le représentant du Canada, n'ait pour résultat direct de détruire l'effet des discours de Sir Wilfrid, affirmant que nous étions une colonie, une nation indépendante?

Les commerçants qui traitent au commissariat-général de Paris, faire certifier leurs factures, entreraient en contact direct avec le Canada, apprendraient promptement ce que nous sommes, ce que nous valons, ce que nous représentons d'avenir, alors qu'en allant à la Chambre de Commerce britannique, ils iront en... Angleterre.

Enfin, la note du "Temps" fait l'honneur, à une source de mercantilisme, qu'il est toujours dangereux de laisser prendre aux actes officiels d'un gouvernement.

INFORMATIONS

Monsieur Sifton, notre ministre de l'Intérieur, vient encore de donner un échantillon nouveau de son savoir-faire en matière de népotisme. C'est un vrai petit-maitre ou plutôt un grand-maitre de ce représentant des larges salaires du Manitoba. Il a l'habitude de manier l'assiette au beurre et il s'en sert des tourments dans qu'on dirait.

On sait qu'il a cassé toute sa famille dans son département ou dans les départements environnants; maintenant, il s'occupe de trouver des positions pour ses associés.

Il vient de nommer un inspecteur des mines au Yukon. Cet inspecteur a nom McGregor, et son principal mérite est d'avoir été l'associé de M. J. W. Sifton, dans l'exploitation d'une ferme à Brandon. Les amis de nos amis sont nos amis.

Et pendant ce temps, les Canadiens qui travaillent au Crow's Nest Pass, sous la protection bienveillante de M. Sifton, se font honteusement exploiter par les contre-travailleurs et les sous-contravailleurs.

M. Sifton, s'occupant avec tant de sollicitude, des Anglais du Pays de Galles, qui désiraient venir travailler à la place des contribuables canadiens. M. Sifton leur avait préparé des plans d'engagements spéciaux, pour leur assurer une année d'ouvrage; il leur avait fait signer un peu, si les soins de sa famille lui en laissent le temps, du sort des Canadiens-français employés aux travaux de la Passe. Nous recevons d'un Canadien-français, qui date sa lettre de la Passe du Nord de Corbeau, 6 septembre 1897, une lettre vraiment navrante sur la position :

"Une cinquantaine d'années et moi avons été entraînés dans le même piège, par les promesses qui nous ont été faites à Hull. Nous nous trouvons à une distance de 2,400 milles de nos familles auxquelles nous avons promis de secourir, qu'il nous sera impossible de fournir avant trois mois, d'après la façon dont nous sommes traités ici. On nous a engagés de \$20 à \$25 par mois, pour la Compagnie du Pacifique; notre passage ne devait rien coûter et au bout de six mois de travail, on nous fournissait un passage pour 1 cent le mille. Une fois rendus dans ce pays lointain, on nous a envoyés de travailler en sous-contravain, et finalement, nous sommes payés \$1.50 par jour. On nous retient \$4.50 par semaine de pension; 50 cts par mois pour le médecin, 25 cts par la poste, \$4.00 pour nos couvertures et, pour finir la chose, on nous compte \$22 pour notre passage jusqu'ici; puis, pour retourner vers nos familles, on nous informe que nous aurons à payer le plein prix, soit, environ \$60."

Voilà de quelle façon sont traités ceux de nos frères qui vont au Crow's Nest Pass. Ce régime puisse suffire aux vagabonds que les entrepreneurs et sous-entrepreneurs traînent à leur suite, cela se conçoit; ces bandes de demi-civilisés, qui n'ont ni foyer ni asile et qui vivent sur le vol quand les travaux sont terminés, et qui n'y a plus ni cantine ni pension, peuvent se contenter de ces conditions, mais elles sont inacceptables pour des Canadiens qui ont le droit d'être traités d'une façon humaine, quand le gouvernement, au budget duquel ils contribuent, fait à la Compagnie du Pacifique, un cadeau de plus de trois millions et demi de dollars. Le gouvernement qui a fait ce don, a le devoir par l'entremise du ministre ad-hoc de s'intéresser au sort des travailleurs. On nous avait pourtant promis de venir, qu'ils soient traités convenablement et affranchis de la concurrence des tramps américains et autres."

En présence de l'attitude étrange du gouvernement fédéral dans les questions soulevées par la protection des ouvriers canadiens contre les ouvriers étrangers il est bon de mentionner notre attitude très énergique que vient de prendre le gouvernement d'Ontario pour mettre un terme à l'exploitation de nos forêts non seulement par les capitalistes mais encore par les ouvriers américains.

A une réunion tenue hier le Cabinet provincial d'Ontario vient d'ajouter aux règlements et dispositions relatives aux terres de la Couronne dans cette province une clause draconienne pour le travail étranger.

Il a été décidé qu'aucun porteur de patente ou de permis de coupe de bois sur les terres de la Couronne, ni ses agents ne pourra employer, engager ou laisser employer, pour aucun travail, pas même la remorque en eaux canadiennes, des personnes qui ne sont pas résidentes et domiciliées au Canada.

Exception est faite en faveur des agents généraux représentant une personne ou une compagnie, du premier teneur de livre, de l'évaluateur en chef de chaque entreprise, sauf permis spécial du département des terres de la Couronne.

Tout bois coupé en contravention de ces règlements sera considéré comme coupé en violation des règlements généraux et saisi; les pénalités prescrites seront alors imposées. Les remorqueurs employés pour remorquer le bois s'ils sont enregistrés aux Etats-Unis peuvent porter leur propre capitale, leur mécanisme et leurs chauffeurs. Les articles d'exploitation comme chevaux, bêtes à cornes, traîneaux, provisions, outils et autres appareils doivent être achetés au Canada, sauf permission spéciale et toutes les infractions à ce sujet seront punies de suspension ou du retrait de la patente.

Le gouvernement d'Ontario a décidé d'attendre jusqu'à l'expiration des patentes actuelles qui échoient au 1er avril pour imposer l'obligation de fabriquer sur les lieux toutes les bûches de bois coupées au Canada, et si les Etats-Unis n'ont pas modifié leurs dispositions vexatoires à l'égard du Canada de cette mesure leur sera alors appliquée dans toute sa rigueur.

En dépit de tout le regret que l'on peut éprouver de voir deux pays qui ont toutes les raisons possibles de se livrer à un commerce réciproque sur des bases équitables tout le monde admettra que les Américains n'ont que ce qu'ils méritent et que la décision énergique prise par le gouvernement de l'Ontario mérite des éloges sincères.

En présence des provocations du Bill Dingley une réponse vigoureuse était nécessaire et l'Ontario l'a donnée à temps. Une dépêche de Saginaw (Michigan) annonce que les aciéries de cette place sont en émoi et admettent qu'un coup fatal leur a été porté. Ceux qui ont subi le contrecoup de la décision d'Ontario s'en prennent vertement aux exagérations du Bill Dingley. Evidemment, le seul moyen de déconcerter les Yankees de leur insolent exclusivisme est de leur faire goûter leur propre médecine. L'effet produit par la clause nouvelle infligée au gouvernement fédéral la conduite à suivre pour faire mettre les pouces aux Américains. Représailles et rétorsion, tel doit être le mot d'ordre.

On dirait vraiment que le tsar Nicolas II met tout en oeuvre pour faire sentir au peuple français combien sont vaines les reproches de ceux qui accusent le peuple français républicain de s'être allié à un autocrate et d'avoir abdiqué ses principes.

Du côté de l'Est d'Amérique au grand Nicolas II, commandant en chef des armées impériales, un rescrit impérial pour le féliciter de la tenue des troupes.

Ce rescrit débute ainsi : "Altezza imperiale, "A la revue de printemps à Saint-Petersbourg, de même qu'aux exercices, aux manœuvres et aux revues à Krasnoï-Selo, j'ai de nouveau été heureux de constater l'état brillant des troupes de la garde et de la circonscription militaire de Saint-Petersbourg, et j'ai pu en être fier, à juste titre, en entendant, tant les empereurs d'Autriche et d'Allemagne que le représentant suprême de toute la nation française, apprécier avec enthousiasme leur organisation."

M. Félix Faure est officiellement désigné aux troupes comme "le représentant suprême de la nation française". Vraiment les républicains les plus formalistes ne peuvent guère se plaindre.

La nouvelle de la terminaison du service transatlantique postal de la ligne Allan, le 21 novembre prochain, a créé un émoi considérable à Halifax et il faut avouer que nos gens des provinces maritimes paraissent fort tristes. Leur découragement forme un contraste frappant avec la sublime assurance du ministre des travaux publics et même du premier ministre qui parle d'envoyer par les voies canadiennes 90 pour cent du commerce américain. L'hon. A. C. Jones, dont personne ne pourra mettre en doute le bon vouloir à l'égard du gouvernement, vient de donner une entrevue dans laquelle il s'incline découragé devant l'inévitable.

Halifax, dit-il, subit le sort naturel; Halifax est trop éloigné des centres d'affaires, plus éloigné que Portland et St Jean et il doit subir son sort; puis il fait ces remarques qui doivent nous bruyamment aux oreilles des ministres qui parlent de battre le Pacifique à St Jean et le Grand Tronc à Portland :

"St Jean et le C. P. R. : Portland et le G. T. R., qui accaparent tout le trafic des centres de production des deux villes ont encore sur nous l'avantage d'être plus rapprochés. Il n'y a aucun avantage à faire passer le fret par Halifax, qui n'est desservi que par l'intercolonial; et c'est desservi par l'intercolonial; et c'est le chemin de fer n'aboutit pas à un seul centre d'affaires. Même quand il se rendra à Montréal, il n'aura pas plus d'avantages que les ports situés plus à l'ouest. Portland est à 500 milles plus près de Montréal que Halifax et il est difficile d'espérer que le fret sera envoyé à Halifax pour le seul plaisir de passer sur notre propre territoire."

"Il n'y a pas beaucoup de sentiment dans le commerce. Le trafic est comme l'eau, il suit la pente qui lui offre le plus naturel écoulement. A moins qu'on ne trouve moyen de le transporter sur l'intercolonial à aussi bon marché qu'à Portland et St Jean, on perdra son temps à vouloir l'attirer ici."

LA CIE S. CARSLY LIMITED

Rue Notre-Dame. Le plus grand Magasin de Montréal. 23 Sept

magasin qui argumente plus rapidement que n'importe quel autre magasin à Montréal, aujourd'hui.

OFFRES SPECIALES de VENDREDI

Enormes Bons Marchés dans tous les Départements

Le plus Grand Effort du Gros Magasin

Pour donner des Bons Marchés le Vendredi en fait de

GILETS d'Automne pour Dames

SERA FAIT DEMAIN

Le gros magasin augmente le plus en grandeur quand il se présente une occasion de montrer la vaste supériorité de ses valeurs du vendredi, quant à la qualité des marchandises offertes et quant aux prix demandés pour

Beau et Bon
QUARRON

CHARBON

Du charbon exempt de saleté,
c'est la sorte de charbon que nous
vendons—la sorte que vous de-
vez brûler, si vous voulez avoir
un feu qui vous donne satisfaction.
Nous remplissons main enant des
commandes pour les approvision-
nements d'hiver. Avez-vous don-
né votre commande ? Si non en-
voyez-nous une carte postale et
l'affaire est faite.

E. CAVANAGH CO.,
ANGLE DES RUES

572-1

Escompte Spécial pour Septembre

MM. BERARD & MAJOR

Ont en mains un bel assortiment de voitures, tels que Rockaway, Coupe, Victoria, Bismark Phaeton, Cabriolet, Brougham, Concord Buggy, et voitures de famille, nouveaux modèles, fini de première classe.—Un escompte spécial aux acheteurs pendant ce mois.

Express couverts de première classe pour épiciers, en mains.

25, 30, 32, 4.7, 5, 1, 14, 16, 18, 21, 23

TAXES 1897.

Vendredi, 1er Octobre.

DERNIER JOUR.

ESCOMPTÉ DE TROIS POUR CENT

Vendredi, 1er octobre, étant le dernier jour pour profiter de l'escompte de trois pour cent sur cotisations et taxes personnelles, les citoyens sont respectivement invités à se rendre aux bureaux de l'enregistrement, de ne pas se attendre au dernier jour pour payer leurs cotisations.

Tous ceux qui acceptent pourront être envoyés par la poste et des reçus seront transmis par la même voie.

Les comptes contre la ville devront être régulièrement passés par les comités dont ils relèveront et être certifiés par les contrôleurs avant qu'ils puissent les opposer en compensation.

Aucun escompte ne sera alloué après la date fixée par loi. Les réclamations jointes au dossier des cotisseurs ne feront pas exception à cette règle, mais les intéressés seront renvoyés dans le cas où des réductions seraient subséquemment vendues.

La Cité de Montréal."

WM ROBB,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, }
Hôtel de Ville. }
Montréal, 21 septembre 1897. } 271-2



AVIS

Assurance contre les Accidents

Des soumissions seront reçues jusqu'à **Vendredi 1er Octobre prochain**, de la part des compagnies qui seraient disposées à assurer la ville contre les **ciels menaçants par suite d'accidents dans les rues et ruelles.**

Les soumissions devront indiquer la prime annuelle moyennant laquelle la compagnie serait prête à assurer tout le risque de pa-tels accidents de façon à exagérer complètement la ville.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montreal, 29 Sept. 1897. } 271-2

KLONDYKE

Le Sun Life Ass. Co. of Canada, émanera des polices d'assurance sur la vie avec un bon pour son sur tout le personnel allant à Klondyke, Sudamerica

O. LEVEYER, Chamber 7,
St. Life, 1760 rue Notre-Dame, Montreal.
82-8-7

ON DEMANDE VOTRE NOM et votre adresse, afin

TUTTI FRUTTI D'ADAMS
FACILITE LA DIGESTION

Quelques marchands essaient de faire passer des imitations dans le but de faire de plus gros profits. Voyez à ce qu'ils marquent de commerce "Tutti Frutti", soit sur chaque paquet à 5c. Conservez les coupons pour obtenir les livres les plus nouveaux et prix.

51-a

« En arrivant au pied des murs, qui bordaient les chemins de la côte, il fut tout d'abord surpris de l'espace de silence qui lui avait paru peser sur le domaine.

« L'âme en éveil acquiesça d'instantes fautes. Elle saisit pour ainsi dire le pouvoir sensitif des organes et il sembla que le presentiment l'emporte jusqu'à la divination.

« Guyon se trouvait en l'un de ces équilibres délicats des choses portées à leur extrême puissance. Tout ce qui l'entourait lui paraissait entrer en communication avec lui, et les choses matérielles elles-mêmes semblaient prendre une voix

Lorsqu'il fut au pied de se long mur ébranlant la propriété, sous les branches dépouillées de feuilles qui pendaient jusque sur la route, il se hâssa à contourner un rognard à l'intérieur.

Il n'y avait plus de feuilles aux bosquets pour intercepter la vue, et celle-ci pouvait s'étendre sans obstacle jusqu'aux bâtiments du manoir, jusqu'au perron du "château".

Henri sentit son cœur se serrer sous l'approche d'un chagrin encore imprévu, n'osant en croire ses yeux, témoins véridiques pourtant et qui ne le trompaient pas. La nuit même semblait déserte. Les volets étaient clos et donnaient à la demeure une apparence de tombeau. Ce silence qu'il avait observé s'expliquait surabondamment.

(A suivre)

261-a

MGE REPORTS

A ST JEROME

La ville est remplie de visiteurs

édifices et les rues étaient illuminées par des milliers de lanternes chinoises.

Toute la population était sur pied et pas moins de cinq mille personnes étaient réunies à la gare du Pacifique, attendant Sa Grandeur Mgr Bruchési, qui devait arriver par le train de sept heures.

Le train arriva. Sa Grandeur, accompagnée d'un grand nombre de prêtres, a été reçue par M. le maire Rolland, M. le curé Lafortune, l'honorable M. Le Plouffe, M. le maire de Springfield, St. Faustine, St. Cant, St. Hippolyte et autres paroisses.

En accompagnant Sa Grandeur la foule s'est pieusement mise à genoux pour recevoir sa bénédiction.

Après la bénédiction, pendant quelques minutes, faisait entendre l'un des plus beaux morceaux de musique de son répertoire.

Monsieur, après avoir bini la foule, le prince dans la voiture de M. Meade. Parmi ceux qui étaient dans la voiture de M. le curé Lafortune.

Plusieurs autres voitures, dans lesquelles avaient pris place les membres du clergé, qui accompagnait Sa Grandeur. Parmi ceux qui étaient dans la voiture, le Dr Préost, M. M. les curés des paroisses de Ste Anne, de St. Cant, de

voiture de Monseigneur, qui se rendit au couvent.

Les enfants des Frères des Ecoles Chrétiennes, ainsi qu'un grand nombre de citoyens, portant des flambeaux, forment une double haie qui s'étendait de la gare au presbytère, et au milieu de laquelle se trouvait la cour de St-Grandeur passa.

La plus grande partie des citoyens avaient illuminé leurs maisons au moyen de lanternes.

Parmi les résidences les mieux décorées, nous avons remarqué celles de M. Arthur Fiset, propriétaire du « Nord », de l'hon. Wilfrid Provost, du Dr Jules Gauthier, de M. M. Camur, de M. Léon Lavolette, P. E. Petit, notaire de M. Campeau, prieur de l'hôtel Campeau; de MM. C. Camur, J. E. Parent, notaire; Edouard Clarke, notaire; M. M. Camur, M. J. Gauthier, M. Guay, Bruno Nantel, etc. Le collège, le couvent et le presbytère étaient surtout illuminés d'une manière splendide.

St-Grandeur, arrivée au presbytère sans vouloir prendre un instant de repos, se mit en frais de recevoir les citoyens.

Durant l'espace de deux heures, plus de dix mille personnes, hommes, femmes et enfants, sont venus se prosterner aux pieds de l'archevêque d'Edmonton.

M. le curé Lafortune, qui connaît aussi bien ses ouailles qu'un père de

A dix heures et demie, Sa Grandeur se retirait dans ses appartements.

A l'arrivée de Sa Grandeur à la gare et durant tout le cours de la soirée, des fusées ont été lancées de toutes les parties de la ville, tandis que la foule de

En un mot, la situation est la suivante :

me a faite hier à son archevêque a été des plus grandioses.

Mgr de Montréal a visité, ce matin, les couvents des sœurs Grises et de Ste Anne. Il a confirmé 386 enfants. Des adresses ont été présentées à Sa Grandeur qui a répondu avec son tact et son éloquence ordinaires. Mgr Bruchési a pris le dîner à l'hôpital des sœurs Grises. Il était accompagné d'une centaine de prêtres.

SAUT PERILLEUX A 90 PIEDS

Allez voir le fameux saut en arrière à 90 pieds de hauteur par le célèbre plongeur Harmond au parc Sohmer cette semaine. Le pavillon est chauffé.

NAISSANCES

AUTHIER—M. et Mme J. O. Authier, marchand, Nos 27-3-59 Notre-Dame, ont le plaisir d'annon-

Parrain et marraine, M. et Mme J. H. McDuff.

FOREST. — A Montréal, le 22 courant, au No 1089 rue Saint-Laurent, l'épouse de Thomas Forest, entrepreneur, un fils et une fille.

MARTER. — En cette ville, le 21 courant, l'épouse de M. Eugène Martel, un fils. Par-
rain et marraine, M. et Mme Marcotte, mar-
chand.

ste Catherine, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, arrivée le 22 courant.

BEAUCHAMP — En cette ville, le 22 courant, à l'âge de 42 ans, **Philias Beauchamp**.
Les funérailles auront lieu demain le 24 courant.
Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 209
rue St Dominique, à 6 1/2 heures a. m. pour se rendre
à l'église Notre-Dame et de là au cimetière de la
Côte-des-Niges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre

CHARRETIER DIT ROBERT—A la Longue-Pointe le 23 courant, a l'age de 64 ans, Jérôme Charretier dit Robert.

Les funérailles auront lieu samedi, le 25 courant, à 9 heures, à la Chapelle de la Cîte des Neiges. Le père et la mère sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

DUGAS dit LABRECHE — En cette ville, le 22 courant, à l'âge de 9 mois et 4 jours, Rose-Anna, enfant de Ismaël Dugas dit Labreche et de sa femme, est décédée.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, No 1414 rue St Jacques, à 2 heures, pour se rendre au cimetière de la Cîte des Neiges, lieu de la sépulture.

DUGAS — A St-François de Sales, comté de Laval, Madame Delphine Tourville, veuve de feu Louis Dugas, à l'âge de 65 ans, est décédée.

Funérailles à St-François de Sales, à 9 heures.

GRENIER—En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 52 ans, 1 mois et 17 jours. A. E. Desautniers, époux de J. A. Grenier, marchand de fruit.

Les funérailles auront lieu samedi, le 25 courant, à 14 heures, à l'église paroissiale de la Côte des Neiges, n° 142 rue Sanguinetti. 4 7/8 heures, pour se rendre à l'église Saint-Jacques, et de là à la cimetière de la Côte des Neiges. Lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

2

SYLVESTRE. — A Terrebonne, le 22 courant, l'âge de 47 ans et 8 mois, Anna Constance épouse de F. N. Sylvestre, M. D.

Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, à 8 1/2 heures, le 25 courant, pour se rendre à l'église paroissiale et de là à la gare.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LES PIGNETTES
DE LA PRESSE SORTENT DES
ATELIERS DE LA **MONTREAL PHOTO ENG CO**
712 RUE ST JACQUES
VIGNETTES DE TOUT GENRES

DESIGNS AU TRAIT—TRAVAIL GARANTÉ

1